



Compte-rendu du
Comité technique ministériel (CTM)
du 5 septembre 2013



Au début de ce CTM, nous obtenons l'audition des élu(e)s de la CAP des SACDD, qui interviennent en dénonçant **le blocage total de la situation des promotions 2013, sacrifiant tous les agents (SACDD comme TSDD)**, et allant jusqu'à opposer postes offerts aux concours et retraitables ! (Déclaration unitaire en annexe CGT, FO, CFDT, UNSA). **En réponse**, le secrétaire général s'engage à recevoir les élu(e)s au plus vite avec la DRH, reconnaît que la direction du budget et la fonction publique n'ont pas accordé les taux de promotion nécessaires. Il assure que cette déclaration des élu(e)s est très claire et lui donnera des arguments pour régler cette question de grande importance.

Elus CGT (titulaires ou suppléants) : Charles Breuil, Francis Combrouze, Philippe Garcia, Didier Horeau, Didier Lassauzay, Jean Marie Rech. Elus FSU (titulaire ou suppléant) : Simon Lery, Hervé Vullion . Experts CGT, FSU : Marie-Louise Le Coguiec points 1 et 2, Matthieu Brun point 3

Déclaration liminaire CGT et FSU (Didier Lassauzay)

Voir en annexe

Les réponses du Secrétaire Général se limitent à quatre points

- La diffusion du rapport diagnostic (CGEDD juillet 2013) sur **la situation des agents de catégorie C**.
- **Avenir des OPA** : en interministériel a été obtenu un progrès tangible avec 88 recrutements immédiats, il reste à faire pour l'avenir, nous y travaillons...
- **ADS et ATESAT** : Mme Duflot a réuni le 11 juillet les DDTM pour leur donner les lignes directrices de la réforme et le cadre de garanties à donner aux agents. Il va organiser une réunion avec les OS et la DHUP sur le dispositif concret, qui pour lui n'est pas seulement de l'accompagnement mais des évolutions. Comprenne qui pourra. En tout cas, la réforme des fonctions ADS est dans le projet de loi ALUR, en débat au Parlement dès mi-septembre, et celle de l'ATESAT sera dans le projet de loi de Finances 2014.
- **IFSTTAR** : les conditions d'installation du déménagement à Marne-la-Vallée ne sont pas satisfaisantes. Elles font l'objet d'un suivi hebdomadaire et très précis par le SG du ministère et la DG de l'établissement.

1- Projet de loi ANCOLS-Agence nationale chargée du contrôle des organismes de logement social

Un amendement gouvernemental sera déposé dans quelques jours au projet de loi ALUR Logement et Urbanisme- pour la création de l'ANCOLS, Établissement public administratif-EPA au 1^o janvier 2015. Le projet consiste à fusionner la **MIILOS** mission interministérielle d'inspection du logement social (110 agents de droit public) et l'**ANPEEC-EPIC** de contrôle de la participation des employeurs à l'effort de construction (43 agents de droit privé).

La CGT et la FSU relèvent que sur le fond, d'année en année les ressources de l'ex 1 % Logement des salariés (ramené au taux de 0,4 %) sont utilisées par les gouvernements pour compenser le recul des crédits budgétaires de l'Etat pour le logement social et l'APL.

Nous présentons notre opposition à plusieurs points de ce projet, revendications exprimées en juin par une lettre commune de tous les syndicats aux deux ministres Duflot et Moscovici.. Un courrier de réponse de ces 2 ministres signé du 2 septembre (reçu la veille du CTM) confirme des refus. Nous demandons des crédits budgétaires pour le financement des activités de l'Agence / Refus, pas de crédits État mais taxation des organismes du logement social. Nous demandons une instance unique de représentation des personnels de tout statut / Refus, au nom de la complexité. Nous demandons que le rapport entre agents de droit public et salariés de droit privé soit fixé / Refus d'une contrainte juridique, le taux de 72 % (public) 28 % (privé) pourra évoluer de + ou - 5 % et figurer dans un « document-cadre ». Nous demandons la consultation du Conseil supérieur de la fonction publique d'État / Refus, on consulte le CTM c'est déjà cela ...

Le SG déclare qu'aucun des 4 amendements adoptés sur ces points par les représentants des personnels, ne sera repris par le gouvernement.

Vote sur le texte présenté :

	Contre (CGT, FSU, FO)
	Abstention (CFDT, UNSA)

2- Projet de décret relatif au CEREMA

En application de la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 (titre IX portant création du CEREMA), le projet de décret organise le fonctionnement général du CEREMA, qui doit être en place au 1^o janvier 2014.

Nous dénonçons la trop faible importance accordée à l'ingénierie dans la préfiguration du CEREMA, avec la stigmatisation de l'ingénierie « répétitive », pourtant formatrice, utile et préparant à l'expertise plus poussée. Dans cette phase, la mise en concurrence entre services (les CETE et 3 STC constituant le CEREMA) est très dommageable. Sur les effectifs, il manque au moins 3 % de personnels selon nos estimations des 3200 ETP, des « ponctions » intervenant par ailleurs pour la montée en puissance du siège de Bron. Le plafond d'emplois de l'EPA peut présenter dès 2014 des dangers pour les parcours professionnels des agents. Enfin, il n'est pas normal que nous devions protester au Comité de suivi pour obtenir certaines informations ou concertations !

En réponse, le SG, le préfigurateur et le DRI assurent que les pré-positionnements des agents sont réalisés à une dizaine de cas près, qu'il est normal que les équipes de recherche soient interrogées sur leurs attentes. S'agissant du plan stratégique de l'établissement, il y a un peu de retard, mais les choses avancent... Ils confirment les fortes demandes sur l'ingénierie publique, y compris routière.

Enfin comme demandé, une réunion sera organisée avec le Comité de suivi et les représentants des collectivités territoriales.

CGT et FSU soumettent un amendement relatif à la composition du CA (art 5) prévoyant d'augmenter d'un membre la représentation de chacun des trois autres collèges (représentants élus des personnels, collectivités territoriales, personnalités qualifiées), de façon équilibrée avec les 5 représentants nommés pour le collège Etat. En réponse, le SG déclare qu'un arbitrage interministériel le contraint sur ce point à retenir une formule prévoyant que le collège Etat aura dans tous les cas un représentant supplémentaire à celui des trois autres collèges. Après vote sur notre amendement (Pour : CGT, FSU, FO ; NPPV : CFDT, UNSA), le SG propose de modifier le projet de décret en augmentant d'1 membre les représentants de tous les collèges : donc 6 Etat et 5 dans les trois autres collèges (Pour : CFDT, UNSA ; Contre : CGT, FSU, Abst : FO).

A l'article 2 relatif aux missions du CEREMA, sont ajoutées suite à l'avis du CT du CETMEF, les mentions des espaces maritimes, des transports fluviaux et de la vulnérabilité des territoires (Vote Pour unanime).

S'agissant des personnels, outre ceux provenant des services transférés au CEREMA et qui y seront affectés, un amendement CGT-FSU propose d'ajouter un nouvel article prévoyant pour l'avenir les affectations et le recrutement possibles de fonctionnaires, d'agents non titulaires de l'Etat, et d'OPA. (Vote Pour unanime, l'administration ne retenant pas cette formule, jugée soit inutile soit prématurée sur le recrutement d'OPA...).

Vote sur le texte d'ensemble présenté :

Contre :	CGT, FSU
Abstention :	CFDT, UNSA, FO

3- Astreintes à l'IGN

L'objet de ces textes vise à encadrer, après des années de vides réglementaires, la pratique des astreintes à l'IGN, pour certaines missions. Nous considérons que ces textes soumis au CT de l'IGN, doivent représenter un progrès pour tous les agents soumis depuis des années à des astreintes de fait, en apportant les garanties de repos nécessaires et de rémunérations des astreintes effectuées. A cet égard, plusieurs amendements sont adoptés en séance pour préciser et limiter les cas d'astreintes ou de dérogation aux garanties minimales (par exemple suppression des cas des salons ou opérations de relations publiques) ou inscrire dans le texte des garanties pour les agents (ajout des temps de repos minimal). Nous regrettons que les agents de catégorie A soumis à des astreintes ne puissent bénéficier des rémunérations des heures supplémentaires ou que certains corps de catégorie B (exemple des SACDD) ne soient pas mentionnés : l'administration répond que dans le premier cas, cela supposerait des modifications statutaires et que pour le second cas, les SACDD ne sont pas recensés parmi les personnels relevant d'astreintes.

Vote sur les deux textes modifiés (projets de décret et d'arrêté):

Contre : FO	
Abstention :	CGT, FSU, CFDT, UNSA

Annexe

Déclaration liminaire CGT et FSU

Monsieur le président, mesdames, messieurs

En cette rentrée, nous sommes très inquiets par rapport à la situation internationale, notamment avec la situation en Syrie et la volonté du Président de la république d'aller « punir ceux qui ont pris la décision infâme de gazer des innocents ».

Nous avons connu par le passé et dans d'autres pays de la région, les conséquences néfastes pour la population d'interventions militaires qui n'ont pas résolu les problèmes, bien au contraire. La France ne doit pas participer à des initiatives de ce type mais faire jouer son poids sur le plan international, pour imposer un cessez-le-feu et un règlement négocié au conflit syrien entre tous les belligérants pour l'instauration d'une réelle démocratie dans le pays.

Un second sujet soulève beaucoup d'interrogations, c'est le projet d'accord de libre échange transatlantique Union européenne – USA, lancé au nom d'une recherche de la « croissance », dont l'essoufflement a d'autres causes structurelles, profondes, aggravées par les politiques d'austérité. C'est une fuite en avant, alors que les échecs de la globalisation économique et financière, menée depuis les années 1980, commencent à être reconnus par beaucoup d'économistes. Si ce projet arrivait à son terme, il produirait des conséquences négatives notamment sur les normes sociales et environnementales, avec des répercussions sur nos missions.

Ce CTM comporte deux dossiers, Ancols et CEREMA, suite des réorganisations des services ministériels. C'est la poursuite de la MAP, dont une nouvelle phase a été lancée lors du CIMAP du 17 juillet, visant en particulier à faire 3 nouveaux milliards d'économies en 2014.

Nous nous situons aussi à la veille de la présentation du PLF 2014, où bien sûr les réductions drastiques des emplois et des moyens demeureront à l'ordre du jour. L'objectif premier affiché demeure toujours la réduction des dépenses publiques, dans la logique du plan pluriannuel 2013-2017. Pourtant, les dépenses publiques État de la France sont inférieures à la moyenne de la zone euro en % de PIB (chiffres Eurostat). Mais pour répondre aux injonctions de l'Union européenne et aux exigences des milieux financiers, le gouvernement entend poursuivre et aggraver sa politique d'austérité, visant tout particulièrement les services publics. Lors de la présentation au Parlement début juillet de la trajectoire budgétaire, les chiffres de suppression des emplois 2014 ont été donnés : au MEDDE - 1093 (dont 571 dans les EP) et au METL - 681. Les rémunérations gelées une année de plus, la quatrième, l'enveloppe des mesures dites catégorielles réduites de moitié (2012 24 M€, 2013 18 M€). Et un prélèvement de 220M€ sur les redevances des Agences de l'eau, payées à 82 % par les ménages, au profit des recettes générales du budget de l'État, amputerait d'autant les dépenses d'intervention pour les milieux aquatiques. 160 suppressions d'emplois intervenant d'ici 2015 dans les Agences de l'eau et à l'ONEMA.

Pourtant tous les voyants sont au rouge avec une production quasiment au point mort, une consommation en baisse, des dépenses d'investissement en repli, des exportations en chute. Les politiques publiques ont servi d'amortisseur depuis le début de la crise en limitant ses effets, mais ce rôle est en train de s'effriter. En effet, la politique suivie ne peut qu'alimenter la spirale de l'austérité, à l'image de ce qui se passe dans d'autres pays européens. Comment pouvons nous nous satisfaire d'une baisse dans la progression du chômage, quand 5,148 millions de salariés sont au chômage ?

Cela nous concerne très directement par exemple au niveau des conséquences sur le logement, sur l'ambiance dans nos services.

Dans ce contexte, la question de la dépense publique est donc un enjeu majeur pour notre société.

Malheureusement, le gouvernement propose des réformes structurelles dans une logique libérale ne répondant pas aux besoins des citoyens.

Par exemple, le dossier de la transition écologique, nécessité pour la sauvegarde de notre planète, qui devrait engager une véritable révolution sociale et écologique pour notre pays, semble enlisé avec des ambitions réduites.

La question de la mobilité paraît suivre la même route. Nous notons plutôt comme positif la volonté réaffirmée de régénération et modernisation des réseaux existants (ferrés, fluviaux, routiers) en voulant valoriser le maillage existant et renforcer les budgets d'entretien et de maintenance. Mais quelle sera la traduction concrète en termes budgétaires et pour nos services ?

Dans le rapport « Mobilité 21 », il est préconisé de nouvelles concessions routières au privé, des financements par PPP. Un nouvel affaiblissement de nos services avec la perte de missions est-il donc déjà envisagé ?

Nous risquons fort de rester bien loin des enjeux et des objectifs en matière de report modal de la route vers les modes alternatifs (rail, fluvial), en matière d'aménagement des territoires pouvant permettre un nouvel essor économique et industriel, mais aussi en matière environnementale.

Dans le contexte actuel, plusieurs projets de lois vont de nouveaux impacter nos missions et nos services.

En premier lieu, il y a bien sûr, les trois projets de lois dits de décentralisation acte III. Qui vont apporter des évolutions importantes avec la reconnaissance institutionnelle des métropoles, de nouvelles répartitions de compétences. Cette réforme va conduire à une nouvelle forme de territorialité, qui au-delà de la question des compétences, devrait conduire à des évolutions importantes au niveau du rôle de l'Etat et de ses relations avec les collectivités locales. Ceci aura de toute évidence des répercussions sur les services.

En second lieu, deux autres lois impacteront nos missions et nos services à savoir la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Il conviendrait d'avoir une sorte d'étude d'impact de ces projets de lois pour essayer d'anticiper les conséquences sur nos missions et sur l'organisation de nos services. Il ne peut être acceptable de revivre ce que nous connaissons avec l'ADS et l'ATESAT.

A ce sujet, nous demandons avec insistance une note de garanties pour les agents.

Nous souhaitons enfin connaître concrètement quelles sont les reconversions envisagées, quels sont les moyens mis en œuvre ?

Face à l'inquiétude des agents, mais aussi des élus, et pour répondre aux enjeux de notre époque, nous avons besoin d'avoir une vision stratégique sur le moyen terme pour nos missions et nos services, besoin de savoir où nous allons.

Nous tenons aussi à noter à nouveau que des situations ne sont toujours pas réglées de façon satisfaisante. Trois exemples différents :

- l'avenir des OPA

- les agents ayant travaillé dans les ZUS,
- les contractuels des EP environnement, avec la réunion du 16 juillet où la DRH a annoncé l'enterrement de l'amélioration /extension statutaire à plusieurs EP, sans apporter aucune solution. Avec le soutien intersyndical, les contractuels de l'ONCFS et de l'ONEMA sont mobilisés pour des réponses d'améliorations concrètes de leur situation.

Dans les services les agents sont de plus en plus inquiets quant à leur avenir. Leur travail et leurs compétences sont de moins en moins reconnus avec des déroulements de carrières de plus en plus difficiles et un pouvoir d'achat en baisse. Comment est-ce acceptable d'avoir le point d'indice bloqué depuis 2010 ?

Dans le même temps, le coût de la vie augmente, les impôts et taxes augmentent, les cotisations retraites augmentent... Les annonces d'un petit quelque chose pour les agents de catégorie C début 2014, alors que ce dossier n'est toujours pas réglé, ne peuvent pas répondre au besoin urgent de revalorisation de l'ensemble des salaires.

De même les mesures catégorielles 2013 sont largement insuffisantes pour répondre aux besoins.

Il est plus qu'urgent que s'ouvrent de véritables négociations salariales dans la fonction publique.

Bien évidemment, en cette période, nous faisons part de notre désaccord sur la réforme des retraites.

Sans revenir dans le détail des mesures annoncées, pour nous, cette réforme se situe clairement dans la logique de réduction de la dette et les déficits publics.

Ce sont toujours les mêmes rengaines qui sont reprises pour justifier une réforme structurelle, du type : l'espérance de vie augmente, il faut donc travailler plus longtemps, ...

Cette réforme se situe dans la continuité des précédentes en privilégiant la poursuite jusqu'en 2020 de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la loi Fillon, et en prolongeant ces dispositions après 2020. Il serait ainsi demandé 43 ans de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973 alors même qu'on sait qu'ils rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail. Ils atteindront ainsi l'âge du taux plein bien après 65 ans. Pour nous ces dispositions sont orientées contre la jeunesse. Enfermé dans le dogme dans la baisse du « coût du travail », le Premier ministre annonce une prochaine réforme de la branche famille de la Sécurité sociale destinée à transférer son financement sur les ménages. Certaines dispositions qui pourraient apparaître favorables aux salariés, notamment au sujet de la pénibilité, sujet pleinement d'actualité pour de nombreux agents de nos services, des femmes et des jeunes, n'auraient qu'une portée très limitée sur les salariés concernés.

Dans ce contexte, la CGT et la FSU prennent toute leur responsabilité pour porter une transformation sociale et écologique, visant à répondre aux besoins de tous.

La situation justifie pleinement la mobilisation lors de cette rentrée notamment avec la journée d'action unitaire CGT-FO-FSU-Solidaires du 10 septembre pour les retraites, les salaires, l'emploi et une protection sociale de haut niveau.

Dès maintenant, nous entendons poursuivre la mobilisation des salariés du public, en particulier avec une journée d'action en octobre dans l'ensemble de la fonction publique.

Je vous remercie

Déclaration unitaire CGT, FO, CFDT, UNSA des élus CAP des SACDD

B A NOUVEAU SACRIFIES!!!!!!

Le 3 septembre 2013, la DRH réunissait les représentants des catégories B sur le thème des tableaux des retraits au grade supérieur (TRGS) dans le cadre des promotions 2013.

A cette occasion, nous avons appris que les taux promus-promouvables n'étaient toujours pas connus. Alors que leur pré-CAP devait se tenir les 4 et 5 septembre 2013 (hier et aujourd'hui), les secrétaires d'administration et de contrôle du Développement durable (SACDD) se retrouvaient donc dans une situation identique à celle qui avait empêché la tenue de la CAP de juin 2013.

Les organisations syndicales vous alertent sur le fait que la méconnaissance de ces ratios aura également comme lourde conséquence, l'impossibilité de maintenir les concours professionnels qui doivent se dérouler les 24 septembre et 15 octobre prochains.

Ainsi, les agents se retrouvent bloqués dans le déroulement de leur carrière dans un contexte de maltraitance générale tant financière qu'au niveau des conditions de travail.

Comment ne pas croire que vous organisez une année blanche en matière de promotion pour le tiers de vos effectifs, soit 20.000 agents, dans le but de diminuer la masse salariale de nos ministères?

Monsieur le Secrétaire général, qu'avez-vous fait pour permettre l'avancée de ce dossier?

Nous sommes scandalisés qu'en l'absence supposée de contacts entre la DRH et la DGAFP, les taux estimés, sensés constituer notre base de travail, soient drastiquement revus à la baisse entre juin et septembre.

Nous sommes tout autant scandalisés lorsque la DRH propose de ponctionner des postes offerts aux concours professionnels pour permettre la promotion de l'ensemble des TRGS proposés.

Nous en déduisons qu'il s'agit d'une volonté du ministère de laminer les agents de catégorie B. Tout cela est totalement inacceptable.

Monsieur le Secrétaire général, comment portez-vous la politique RH de nos ministères et comment défendez-vous les intérêts de vos agents auprès de la Fonction Publique ?

Au-delà de l'absence des taux, nous n'avons cessé d'alerter la DRH sur le manque de clarté des consignes et sur les délais contraints fixés aux services pour cet exercice de promotion 2013.

Les remontées des propositions, notamment pour la nouveauté TRGS qui nous a été imposée, illustrent les difficultés de travail dans les services.

A titre d'exemple pour les TRGS, de nombreuses régions n'ont pas fait de propositions, d'où l'iniquité entre les agents ou encore des agents proposés ne répondent pas aux critères statutaires, etc.

Nous n'avons pas manqué d'alerter la DRH sur l'insignifiance des gains indiciaires pour la grande majorité des agents proposés à ce titre.

Le report récurrent des CAP dû à l'absence de taux, se traduit aujourd'hui par le départ à la retraite de nombreux agents proposés qui n'ont donc pas, bénéficié de leur promotion.

Ces promotions TRGS que nous refusons depuis le début de l'année ne sont rien d'autre qu'un affichage. Nous ne sommes pas dupes, elles ne vous coûtent rien et c'est un leurre pour les agents !

Ces promotions TRGS à bas coût vous permettent de supprimer rapidement des ETP dans le macrograde B.

De plus, le déroulement de carrière des agents en activité est totalement obéré.

Dans ces conditions, l'ensemble des organisations syndicales exigent que cette promotion TRGS soit réalisée hors quota.

Les agents de catégorie B refusent d'être sacrifiés sur l'autel des restrictions budgétaires.

Cette situation de blocage est la résultante d'une absence totale de dialogue social et d'une incapacité d'écoute de la DRH.

Dans ce contexte, les élus de la CAP des SACDD ne siégeront pas à la CAP promotion des 11 et 12 septembre 2013.

M. le Secrétaire général, allez-vous enfin prendre ce dossier en main ? Sur ce sujet précis, l'ensemble des organisations syndicales vous demandent audience.